

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

SEANCE PUBLIQUE

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 à 18 HEURES 30

**AU TELECENTRE RUE DELAPLANCHE
A LIVAROT – PAYS D’AUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 85

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 11

Absents sans pouvoirs : 25

Majorité absolue : 43

L'an DEUX MIL DIX NEUF, le 18 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 12 SEPTEMBRE 2019, s'est réuni en séance publique, au Télécentre rue Delaplanche à LIVAROT – PAYS D’AUGE, sous la Présidence de Monsieur Philippe GUILLEMOT, Maire.

Etaient présents : Mr Roland BAUCHET, Mme Brigitte BAUMY-LECLERC, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Jean-Claude BENARD, Mr François BOVE, Mr Michel CALAIS, Mme Danièle CAUDRON, Mme Fanny CAVROIS, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mr Bertrand COLAS, Mr Michel CORU, Mr Pierre DE CREPY, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Claude DUVAL, Mr Thibault ECALARD, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Annick HAYS, Mme Sylvaine HOULLEMARE, Mr Guy JARY, Mr Richard JORROT, Mr Michel JULIEN, Mr Benoît LAFONT, Mr Didier LALLIER, Mr Gilbert LANGLOIS, Mr Denis LE GOUT, Mme Marie-Jeanne LEBOURGEOIS, Mme Nicole LECOMTE, Mr Joël LEFRANCOIS, Mr Frédéric LEGOUVERNEUR, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr François LOZAHIC, Mme Jacqueline MICHEL, Mme Brigitte MOREIRA, Mme Christine MOTTÉ, Mme Pascale PAYNEL, Mr Arnaud PHILIPPE, Mme Claudie SARNIGUET, Mr Philippe SOETAERT, Mme Marie-Thérèse STALMANS, Mr Patrick TARDIVEL, Mr Marcel VANDAMME, Mr Didier VERY, Mr Joël VREL, Mr Jean-Pierre WATTEYNE, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Nelly BINET, pouvoirs à Mr Richard JORROT.
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoirs à Mme Brigitte BAUMY-LECLERC.
- Mme Christèle BUNEL, pouvoirs à Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Stéphanie ERNOULT, pouvoirs à Mme Charlotte CHEVALIER.
- Mme Patricia HENRY, pouvoirs à Mme Fanny CAVROIS.
- Mme Fabienne LEFEBVRE, pouvoirs à Mr Philippe SOETAERT.
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoirs à Mr Jean-Claude BENARD.
- Mr Philippe MORIN, pouvoirs à Mr Michel CORU.
- Mr Michel PITARD, pouvoirs à Mr F
- Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, pouvoirs à Mr Joël VREL.
- Mr Patrice BELLAIS, pouvoirs à Mme Annick HAYS.

Absents :

- Mr François BLIN.
- Mme Sandrine BRION-DURAND.
- Mr Nicolas CHEREL.
- Mme Françoise CLOSIER.
- Mr Nicolas D'AIGREMONT.
- Mme Lydie DAUDEVILLE.
- Mr Paul DENIS.
- Mr Régis DUBOIS.
- Mme Véronique LADROUE.
- Mr Mickaël LAFOSSE.
- Mme Monique LE PAPE.
- Mr Gilles LEBOURGEOIS.
- Mr Dominique LESUFLEUR.
- Mr Jean LEVEQUE.
- Mme Erika LEVILLAIN.
- Mme Myriam LOUVEL.
- Mr Fabien PAYNEL.
- Mme Isabelle PHILIBERT.
- Mme Elisabeth PIARD.
- Mr Jean-Pierre POUPINET.
- Mr Vincent RIBARD.
- Mr Jean-Michel ROSEY.
- Mr David SAVARY.
- Mr Mickaël TREGOUET.
- Mr René YONNET

Mme Danièle CAUDRON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Philippe GUILLEMOT ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu de la séance de conseil municipal du 26 Juin 2019.

**I. DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT
LIVAROT, ASSAINISSEMENT FERVAQUES**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT LIVAROT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

041.	Opérations patrimoniales		
21.	Immobilisations corporelles		
2158.	Autres	+	532,00 €
45.	Comptabilité distincte rattachée		
4581	Opérations d'invest. sous mandat	+	18 200,00 €
	TOTAL	+	40 632,00 €

RECETTES

041.	Opérations patrimoniales		
20.	Immobilisations incorporelles		
203.	Frais d'études	+	532,00 €
45.	Comptabilité distincte rattachée		
4582.	Opérations d'invest. sous mandat	+	18 200,00 €
	TOTAL	+	40 632,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT FERVAQUES

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

041.	Opérations patrimoniales		
27.	Autres immobilisations financières		
2762.	Créances sur transfert de droit (TVA)	+	1 997,00 €
21.	Immobilisations corporelles		
2158.	Autres	+	1 997,00 €
	TOTAL	+	3 994,00 €

RECETTES

041.	Opérations patrimoniales		
27.	Autres immobilisations financières		
2762.	Créances sur transfert de droit (TVA)	+	1 997,00 €
27.	Autres immobilisations financières		
2762.	Créances sur transfert de droit (TVA)	+	1 997,00 €
	TOTAL	+	3 994,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative numéro 2 budgets annexes assainissement Livarot, assainissement Fervagues énumérée ci-dessus.

II) SIGNATURE DES EMPRUNTS PREVUS AU BUDGET 2019

Budget Général de la Commune de Livarot – Pays d’Auge

Pour financer les travaux d'investissement notamment les travaux dans les écoles et la voirie 2019 et comme prévu au budget primitif 2019, Monsieur le Maire a contacté plusieurs organismes financiers. Il s'avère que la Crédit Agricole Normandie a proposé le meilleur taux pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 €.

Il se décompose comme suit :

	Crédit Agricole
- Capital emprunté :	1 000 000,00 €
- Durée (en années) :	15 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe :	0,46 %
- Périodicité :	Trimestrielle
- Amortissement :	Echéances constantes (17 257,86 €)
- Commission d'engagement :	1 000,00 €

Budget Annexe Assainissement Livarot

Pour financer les travaux d'investissement notamment les travaux d'assainissement de la rue de Lisieux à Livarot comme prévu au budget primitif 2019, Monsieur le Maire a contacté plusieurs organismes financiers. Il s'avère que la Caisse d'Epargne Normandie a proposé le meilleur taux pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 438 000,00 €.

Il se décompose comme suit :

	Caisse d'Epargne
- Capital emprunté :	438 000,00 €
- Durée (en années) :	25 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe :	0,75 %

- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Echéances constantes (4 807,54 €)
- Commission d'engagement : 450,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour autoriser le Maire à contracter ces deux emprunts auprès du Crédit Agricole Normandie pour le budget général de la Commune de Livarot – Pays d'Auge et auprès de la Caisse d'Epargne Normandie pour le budget Annexe Assainissement Livarot aux conditions énumérés ci-dessus.

III) TRAVAUX DE RESTAURATION DU RUISSEAU DU MOULIN ET DE LA PETITE VALLEE SUR SAINT OUEN LE HOUX

Monsieur le Maire indique qu'en 2014 la commune de Saint Ouen le Houx avait sollicité l'aide du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives pour un problème d'affaissement de berge du ruisseau de la petite vallée le long du « chemin des ruisseaux » mettant en péril cette voirie communale.

Au regard de ce problème et des dysfonctionnements existants sur le ruisseau du moulin (réceptionnant les eaux de la petite vallée) au titre de la continuité écologique, le SMBD a donc mandaté en 2015 la société BIOTEC pour définir et proposer des mesures d'actions à l'échelle de cette masse d'eau.

Sur la base des reconnaissances de terrain effectuées entre avril 2015 et mars 2016 puis février 2017 ainsi que de différentes séances de concertation avec le SMBD et ses partenaires puis propriétaires riverains, des prescriptions ont été développées par cette société dans le but de rechercher à répondre à l'ambition majeure de promouvoir des solutions techniques vecteurs de valeur ajoutée d'un point de vue fonctionnel et biologique pour l'hydrosystème.

Monsieur le Maire précise que le SMBD envisage donc de mettre en place un programme global d'actions à partir de 2019. La commune de Livarot Pays d'Auge est concernée par ces travaux sur 2 sites en tant que propriétaire à savoir :

- L'ouvrage de franchissement du ruisseau de la petite vallée sur le « chemin des ruisseaux »
- La parcelle 638 C0079 correspondant à l'aire de stationnement pour la prise d'eau incendie en amont du chemin vicinal n°2

Sur le premier site, il est proposé de remplacer le passage busé par un ponceau et de restaurer le cours de la petite vallée sur 80 ml depuis cet ouvrage jusqu'à la confluence avec le ruisseau du moulin par élargissement de ses emprises en rive droite. L'ancien lit situé à proximité de la voirie communale sera comblé et sécurisera ainsi la voirie.

Sur le second site, il est proposé de remplacer l'ouvrage transversal de prise d'eau par un dispositif d'aspiration déporté. La suppression de l'ouvrage dans le cours d'eau permettra de reconquérir la transparence hydraulique, piscicole et sédimentaire tout en préservant une

prise d'eau incendie fonctionnelle. Ces travaux seront également compatibles à la reconstruction éventuelle en berge par la commune de l'ancien lavoir.

Monsieur le Maire termine par préciser que le SMBD assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les travaux de restauration du ruisseau du moulin et de la petite vallée
- **AUTORISE** le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives à assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les démarches administratives inhérentes et à signer les conventions de travaux nécessaires au bon déroulement de cette opération,

IV) PRIX DE CESSIION D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT D'AQUAINVILLE SUR LA COMMUNE D'AQUAINVILLE

Vu la délibération de la Commune de Livarot du 13 Décembre 2017 concernant l'accord de principe sur les prix de cessions des parcelles du lotissement d'Aquainville,

Vu la demande de Monsieur Joachim TESTU d'acquérir la parcelle n° 10 cadastrée Section 028 B n°513 et 514 d'une superficie arpentée de 1381 m²,

Vu l'article L2241-1 du Code Général des collectivités territoriales où il est précisé que le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat, que l'avis de celle-ci est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité,

Vu la demande d'estimation de la Commune de Livarot – Pays d'Auge auprès de France Domaine sur nos 3 lotissements à Aquainville, Fervaques et Livarot en date du 05 mars 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de cession de la parcelle n° 10 cadastrée Section 028B n° 513 et 514 d'une superficie arpentée de 1381 m² à 45 000,00 euros TTC soit 37 500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour la vente de la parcelle n° 10 cadastrée Section 028 B n° 513 et 514 d'une superficie arpentée de 1381 m² pour 45 000,00 € TTC soit 37 500,00 € H.T à Monsieur Joachim TESTU,
- **DÉSIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

V) LIVAROT – PAYS D'AUGE – MARCHE PUBLIC POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE PHASE 4 ET 5 RUES DE LISIEUX, DE LA REPUBLIQUE ET GENERAL LECLERC

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sous la forme de la procédure adaptée conformément à l'ordonnance relative aux marchés publics du 23 Juillet 2015 et au Décret n°2016 – 360 du 25 Mars 2016.

Les prestations sont réparties en deux lots :

Lot n°1 : Voirie – Collecte des eaux pluviales – Mobilier urbain – Signalisation

Lot n°2 : Espaces verts et Jardinières

Après le dépouillement des offres faites par des entreprises différentes, les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 27 Août 2019 pour étudier le rapport d'analyse des offres des candidats et sélectionner l'entreprise par le prix des prestations et leurs valeurs techniques :

- Lot n°1 - L'entreprise COLAS a été sélectionnée pour un montant de 789 180,43 € H.T ;
- Lot n°2 – L'entreprise VALLOIS a été sélectionnée pour un montant de 55 166,52 € H.T ;

Le coût total de la procédure adaptée s'établit comme suit :

Montant H.T :	844 346,95 €
TVA 20 %	168 869,39 €
Soit T.T.C :	1 013 216,34 €

Pour rappel, ce projet est cofinancé par le Conseil Départemental, le Conseil Régional et par l'Etat au titre de la DSIL à hauteur de 80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de la commission d'appels d'offres pour attribuer les marchés aux entreprises citées ci-dessus pour la somme totale de 844 346,95 € hors taxes ;
- **RAPPELLE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de Livarot – Pays d'Auge ;
- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire responsable du marché ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à toutes signatures ou décisions afférentes à la réalisation des travaux.

VI) DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES

Vu les délibérations du 21 décembre 2016, du 24 octobre 2018, il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même (Délibération du 21 Décembre 2016).

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Suite à une vérification complète des dénominations et numérotations des rues de la Commune de Livarot – Pays d'Auge, des oublis et des erreurs ont été constatés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune ;
- **VALIDE** les noms attribués aux voies communales oubliées (liste ci-joint) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la dénomination et la numérotation des rues.

Auquainville

Numéro à créer :

485	chemin des Ruettes	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
1172	route de la Boissière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
3510	route de la Boissière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
66	chemin du Lieu Petit	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
538	route de Lortier	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
4020	route de la Boissière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
263	chemin de la Livetière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
151	chemin de la Livetière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
126	chemin de la Livetière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
109	chemin de la Livetière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
35	chemin de la Livetière	AUQUAINVILLE	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE

Cerqueux

Numéro à créer :

6442	route d'Orbec	CERQUEUX	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
6510	route d'Orbec	CERQUEUX	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
6671	route d'Orbec	CERQUEUX	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
7112	route d'Orbec	CERQUEUX	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE

Cheffreville-Tonnencourt

Numéro à créer

174	chemin aux Yénois	CHEFFREVILLE- TONNENCOURT	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
		CHEFFREVILLE		LIVAROT-PAYS

174	chemin aux Yénois	CHEFFREVILLE- TONNENCOURT	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
-----	-------------------	------------------------------	-------	------------------------

>> anciennement 3493 route de Bellouet >> supprimer le 3493

Voie à créer :

Chemin aux Yénois pour le 174

Chemin de la Tuilerie >> anciennement Chemin Perdu pour les 16 – 155 – 134 – 138 – 428 – 436 >> supprimer Chemin Perdu

La Croupte

Numéro à créer

1047	route des Perrées Varin	LA CROUPTÉ	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
545	route Françoise Levêque	LA CROUPTÉ	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE

Familly

Voie à créer :

Chemin de la Bataillère >> anciennement Chemin de la Bataillère pour les 488 – 108 - 134 // Faute d’orthographe

Numéro à créer

200	route du Buisson Blanc	FAMILY	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
230	route du Cornichet	FAMILY	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
66	chemin de la Grardière	FAMILY	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
139	route de la Vannetière	FAMILY	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
189	route de la Vannetière	FAMILY	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE

Fervagues

8	allée des Mésanges	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
10	allée des Mésanges	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
12	allée des Mésanges	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE

180	route des Perrées	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
990	route de la Moissandière	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE

305	route de Saint-Cyr-du-Ronceray	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
-----	--------------------------------	-----------	-------	---------------------

1	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
3	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
5	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
7	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
2	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
4	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
6	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
8	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
10	rue Roger Poulard	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
2	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
4	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
6	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
8	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
10	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
12	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
14	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
16	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
1	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
3	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
5	rue Louis Fresnel	FERVAQUES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE

Le Mesnil-Germain

Voie à créer :

Impasse de la Cour Hébert pour les 120 – 100

Numéro à créer

3	chemin de la Cour Hardouin	LE MESNIL-GERMAIN	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE
---	----------------------------	-------------------	-------	------------------------

Meulles

Numéro à créer :

4120	route d'Orbec	MEULLES	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
2033	route de Meulles	MEULLES	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
730	route du Sap	MEULLES	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
4108	route de vimoutiers	MEULLES	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
4142	route de Vimoutiers	MEULLES	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
24	route du Sap	MEULLES	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE
124	rue du Sous-Lieutenant Daniel Rousseau	MEULLES	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE

Voie à créer :

Route de Montfort >> anciennement route de Monfort pour les 910 – 1020 – 19 - 257 // Faute d'orthographe

Notre-Dame-de-Courson

Numéro à créer :

Impasse de la Cocardière >>pour le 71

Préaux-Saint-Sébastien

Numéro à créer :

2495	route de Préaux-Saint-Sébastien	PREAUX-SAINT-SEBASTIEN	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE	
2279	route de Préaux-Saint-Sébastien	PREAUX-SAINT-SEBASTIEN	14290	LIVAROT-PAYS D'AUGE	

Sainte-Marguerite-des-Loges

Numéro à créer :

3083	route de la Pierre Tournante	SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE	
760	chemin du Petit Rouil	SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE	

Saint-Michel-de-Livet

Numéro à créer :

1009	impasse des Gâteaux	SAINT-MICHEL-DE-LIVET	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE	
------	---------------------	-----------------------	-------	---------------------	--

Saint-Ouen-le-Houx

Numéro à créer :

91	route de Lisores	SAINT-OUEN-LE-HOUX	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE	
6910	route des deux Rivières	SAINT-OUEN-LE-HOUX	14140	LIVAROT-PAYS D'AUGE	

VII) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2019

Suite au dépôt des demandes de subvention des associations après la date du vote du budget, le Conseil Municipal devra compléter la liste des subventions.

Monsieur le Maire rappellera qu'un arrêt du Conseil d'Etat N°157 129 du 16 décembre 1998 expose que chaque élu concerné en tant que Président d'Association demandeuse de subvention, doit sortir de la salle de conseil, lors de l'appel à subvention de son association. Les décisions qui suivront seront donc prises en l'absence des Présidents d'associations qui sont également conseillers municipaux (chacun sortira à l'appel de subvention le concernant). Les élus ayant pouvoirs pour des élus également présidents d'association ne pourront pas voter au nom desdits pouvoirs, conformément aux directives précitées.

La liste complémentaire est la suivante :

- Restos du cœur Saint Pierre en Auge 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 300,00 € à l'association des Restos du cœur de St Pierre en Auge ;

VIII) RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE BELLOU PAR LE SIAEP DE LA FONTAINE MENAGE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention signée en 2015 entre la Commune historique de Bellou et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Fontaine Ménage (SIAEP) concernant l'utilisation des locaux de la Mairie de Bellou. Celle-ci a pris le 31 Décembre 2017. Il convient de la renouveler du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2019 avec une participation financière du Syndicat de 750,00 € par an pour couvrir les frais d'utilisation des locaux (chauffage, électricité, télécommunications...). Le Conseil Municipal devra autoriser le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention d'utilisation des locaux de la mairie de la commune historique de Bellou par le SIAEP de la Fontaine Ménage.

IX) AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LIVAROT – PAYS D'AUGE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LE SIAEP DE LA FONTAINE MENAGE

Monsieur le Maire informe les conseillers que les services municipaux administratifs de la commune de Livarot sont amenés à réaliser différentes prestations relevant de leurs

compétences pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Fontaine Ménage (SIAEP).

Afin de formaliser ces interventions, il est nécessaire de conclure une convention de prestation de services en application de l'article L.5214-16-1 du CGCT. La convention définit les modalités de règlement des interventions effectuées par la commune.

Au regard de la réglementation, les interventions ne peuvent être mises en œuvre qu'au moyen d'une convention. Celle-ci doit être préalable à l'action et doit déterminer notamment les relations financières des cocontractants.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestations de services avec le SIAEP de la Fontaine Ménage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de prestations de services avec le SIAEP de la Fontaine Ménage.

X) LE MESNIL BACLEY – ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE LE MESNIL BACLEY

Dans le cadre d'un projet d'une réhabilitation du Val Boutry sur la Commune historique de Le Mesnil Bacley, la Commune de Livarot – Pays d'Auge souhaite acquérir les parcelles cadastrées A129 –A130 – A131 situées Le Mesnil Bacley 14140 Livarot – Pays d'Auge d'une contenance totale de 19a 20ca terrain humide en nature de douves en eau (5a 00ca), taillis (13a 84 ca) avec présence d'un bâtiment en ruine de 36m² à Monsieur Jacques MADELINE et à Monsieur Jean-Charles MOUTIER pour la somme de 4 000,00 € net vendeur, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de France Domaines en date du 31 juillet 2019 fixant la valeur vénale à 4 000,00 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour l'achat des parcelles cadastrées A129 –A130 – A131 situées Le Mesnil Bacley 14140 Livarot – Pays d'Auge d'une contenance totale de 19a 20ca terrain humide en nature de douves en eau (5a 00ca), taillis (13a 84 ca) avec présence d'un bâtiment en ruine de 36m² à Monsieur Jacques MADELINE et à Monsieur Jean-Charles MOUTIER pour la somme de 4 000,00 € net vendeur,
- **DÉSIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cet achat.

XI) MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO (SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Livarot – Pays d'Auge est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.

Monsieur le Maire fait savoir ensuite au Conseil Municipal que Monsieur Thierry AUBIN Président du SMICO a présenté à l'assemblée du 22 Juin 2019, le Règlement Général pour

la Protection des Données 2016/679 dit « RGPD » entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le SMICO présente un intérêt certain.

Le SMICO a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Le SMICO propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Monsieur Thierry AUBIN Président du SMICO a fait savoir aux membres du comité syndical que les collectivités ci-dessous ont décidées d'adhérer au **SMICO**, pour s'inscrire dans cette démarche :

- Commune de Colombelles
- Commune d'Argences
- Commune de Le Fresnoy Camilly
- Commune d'Ifs
- Commune de La Ferrière Bechet
- Commune de Neauphe sous Essai
- Commune de Saint Quentin de Blavou
- Commune de Saint Aubin sur Mer
- Communauté de Communes Cœur de Nacre
- Communauté de Communes Argentan Intercom

Lors de cette réunion du 22 juin 2019, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions souhaitées.

Monsieur le Maire indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à l'adhésion des Collectivités suivantes :

Commune de Colombelles
Commune d'Argences
Commune de Le Fresne Camilly
Commune d'Ifs
Commune de La Ferrière Bechet
Commune de Neauphe sous Essai
Commune de Saint Quentin de Blavou
Commune de Saint Aubin sur Mer
Communauté de Communes Cœur de Nacre
Communauté de Communes Argentan Intercom

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération à Monsieur le président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet de l'Orne.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR informe, que dans le cadre du FEDER, dix bornes WIFI seront mises en place sur la commune de Livarot-Pays d'Auge. La portée sera de 50 mètres et il pourra y avoir 50 connexions en simultané. Il reste à déterminer les emplacements.
- Monsieur Didier LALLIER annonce que des travaux à l'école de Fervaques sont prévus pour un budget de 60 000 €. Une chaufferie à granules de bois est à l'étude également pour cette école.
- Monsieur Philippe GUILLEMOT informe que les travaux d'isolation de l'Ecole des Rosiers commenceront fin octobre. Par ailleurs, il annonce un retard de la démolition de l'Hôtel du Vivier car il doit y avoir un désamiantage. L'opération doit avoir lieu à partir de décembre 2019. L'EPFN va lancer une étude flash pour l'aménagement de ce site. En ce sens, un comité de pilotage va être créé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.